Image not found or type unknown

Credit à la consommation

Par **johnmirana**, le **05/09/2013** à **13:23**

Bonjour,
J'ai été contacté avant hier par une société de recouvrement Credirec qui m'a informé que je devais une somme importante à une banque. L'appel téléphonique a été enregistré et j'ai répondu que oui j'avais bien fait ce credit mais que j'etais dans l'impossibilité de rembourser. Ce credit a été contracté en 2007 mais j'ai arreté de payer en 2008 pour probleme personnel. En 2007, j'ai demenagé dans un pays d'Afrique et n'ai recu aucun courrier ou lettre recommandé. Nous sommes aujourd'hui en 2013. Y-a-t il un délai de forclusion? de prescription?
Le fait que j'ai repondu oui au téléphone alors que nous étions enregistré peut il changer quelque chose?
Merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés